

Au Collège des Bourgmestre et Echevins



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 6 mai 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Avenant au contrat de bail du 15 mars 2019 concernant la location des locaux sis 120, rue de l'Alzette

Considérant que Madame Adelheid Feipel était l'ancienne propriétaire de l'immeuble faisant l'objet du contrat de bail du 15 mars 2019 et que, suite à son décès, leurs enfants Madame Rita Thiel et Monsieur Romain Thiel deviennent légalement bailleurs à titre de cette succession, il a été convenu d'apporter les modifications suivantes :

Les nouveaux bailleurs mettent à disposition de la Ville les locaux sis 120, rue de l'Alzette pour une durée supplémentaire d'un an et prendra fin au 15 novembre 2023.

A terme, le contrat de bail est tacitement reconduit d'année en année. Le contrat est résiliable par l'une des parties moyennant lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois avant la date d'échéance.

Le loyer mensuel diminuera de 4.594,76€ à 3.500€ à partir du 15 novembre 2022 (indexé).

Hormis la durée supplémentaire d'un an et la diminution du loyer, l'ensemble du contrat de bail du 15 mars 2019 reste d'application.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur